



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

-----

N°2021-243

Objet : Place Saint Sauveur (au pied de la tour gothique)

Stationnement interdit sur un emplacement (zone délimitée par barrières)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par la Ville de Redon, afin de permettre la bonne visibilité de l'affichage électoral dans le cadre des élections départementales et régionales,

Considérant que pour permettre la bonne visibilité de cet affichage, il y a eu lieu, Place Saint Sauveur (au pied de la tour gothique), d'interdire le stationnement des véhicules sur un emplacement (zone délimitée par panneaux), à compter vendredi 11 juin 2021, à partir de 8 h 00, et ce jusqu'à la fin de la période électorale,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Place Saint Sauveur (au pied de la tour gothique), sur un emplacement (zone délimitée par panneaux), à compter vendredi 11 juin 2021, à partir de 8 h 00, et ce jusqu'à la fin de la période électorale.

**ARTICLE 2** : Les Services Techniques de la Ville seront chargés de mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous leur responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 11 juin 2021

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué

À l'Occupation de l'Espace Public

P/o. Le Directeur des Services Techniques  
De l'Aménagement et du Patrimoine  
Christian Bourgeon.

